

Le groupe de Vouzinois qui fait paraître ce journal est actif sur ce secteur depuis plusieurs décennies. Il a su s'adapter aux changements politiques nationaux et aux variations de la situation locale.

Il porte depuis quelques années le nom d'Écologie-Solidarité, ce qui fait bien apparaître ses préoccupations principales.

Vous retrouverez donc dans ce numéro des articles se rapportant en priorité à des faits locaux, contenant le plus souvent un lien avec la défense de la nature ou mettant l'accent sur la solidarité.

Nous aurions pu ajouter la citoyenneté comme élément important de notre combat, car nous pensons que les changements réels ne se feront qu'avec la participation effective des personnes concernées.

C'est une des raisons de l'existence de ce journal : informer les Vouzinois de l'actualité qui les concerne, et les inciter à se mobiliser pour peser sur les choix importants. Un certain nombre a déjà fait ce choix, c'est pourquoi nous leur ouvrons nos pages dans ce numéro.

Cela ne veut pas dire que nous partageons totalement leur analyse, mais il nous paraît important de leur offrir une tribune libre. Vous trouverez dans ce numéro un texte de l'ADSVA sur le projet de barrage de Savigny, et un texte individuel sur la qualité de l'eau. Nous avons prévu également un texte du collectif de défense de la maternité de Rehel, mais la très récente actualité a bouleversé la donne.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro, en vous rappelant que vous pouvez nous contacter à l'adresse lanvert.vouziers@orange.fr, et nous lire tous les jours sur :

<http://lanvert.hautetfort.com/>



Pourquoi nous luttons contre le projet de Casier de sur-stockage à Savigny sur Aisne

■ par Franck MAILLARD

Casier de sur-stockage, définition : Système de retenue temporaire de l'eau permettant de limiter l'impact des fortes crues en aval. Celui de Savigny sur Aisne serait activé tous les trente ans pour des crues du type de celle de 1993.

En 1996, suite aux fortes crues de 1993, pour protéger la région parisienne, un rapport (dit rapport DUNGLAS) préconise la mise en place de plusieurs petites retenues tout le long de l'Aisne et de l'Aire couplées avec des méthodes d'hydraulique douce en local.

En 2002, une étude mandatée par l'Entente Oise Aisne auprès de l'ISL prévoit 13 casiers de retenue dont Savigny sur Aisne. Il y a alors 5 retenues en amont de Savigny où il est prévu de stocker 1.95M m³ de la route Savigny/Olizy jusqu'en amont. La hauteur d'eau arrive juste au niveau du plancher des premières maisons.

En 2005 et 2006, suite à un blocage de la Marne et une réétude sous l'angle financier, il n'y a plus que deux sites envisagés : Boureuilles (55) sur l'Aire et Savigny sur Aisne.

De 2006 à 2009 la situation reste figée notamment du fait d'une opposition des organisations agricoles.

En 2009 le projet de Savigny est relancé. Une étude est lancée pour un sur-stockage de **4,5 millions de mètres cubes**.



Il est alors évident que le niveau de l'eau dépasse largement le plancher des maisons.

Depuis lors, nous luttons pour faire comprendre à nos politiques locaux et aux administrateurs de l'Entente Oise Aisne qu'il est irresponsable de mettre en danger la vie des habitants de Savigny sur Aisne. Car, s'il est clairement prouvé qu'une digue peut céder (voir le Gard, la Vendée, le Territoire de Belfort,...), personne ne peut nous certifier que nos maisons et nos vies ne courent aucun risque. Rappelons juste, que jusqu'à maintenant, jamais aucune maison n'a été inondée à Savigny

sur Aisne. Nous, nous savons où il faut construire et où il ne faut pas.

Merci de soutenir notre action en devenant adhérent de la DSVA08 ! Rendez-vous sur notre site :

<http://non-au-barrage.site.voila.fr>

Le président : Franck MAILLARD.

L'eau : patrimoine universel de l'humanité

par Guy DEMAZET

L'eau, si précieuse, est mal traitée par l'homme qui en fait un levier de domination par le contrôle des ressources (on évoque souvent la guerre de l'eau) et un produit marchand, source de profits importants le plus souvent pour des compagnies privées.

La potabilité : une eau est déclarée potable en l'absence de germes pathogènes, de produits polluants, et si sa composition minérale est conforme aux normes en vigueur. Ces critères qui ignorent la fréquence vibratoire, l'ionisation, le paramètre de la bio-électronique sont très insuffisants. En fait **une bonne eau pour la consommation humaine** se caractérise par un Ph légèrement acide entre 6 et 7 (à Vouziers entre 6.9 et 8) par une minéralisation de moins de 120mg/l (à Vouziers environ 335), par un potentiel d'oxydo réduction Rh2 entre 25 et 28 (eau pure=0) et par une résistivité entre 6 000 et 100 000 ohms. Les deux derniers critères ne sont que très rarement mesurés et ne sont donc pas pris en considération pour apprécier la qualité de l'eau.



Les pollutions de la ressource en eau sont nombreuses (nitrates, médicaments, métaux lourds, phosphores), son traitement (souvent par le chlore), son transport dans des canalisations polluées dégradent encore sa qualité.

L'eau se structure par ses mouvements (cheminements souterrains en particulier) et se dégrade par stagnation (dans certaines parties de canalisation par exemple). C'est une substance très fragile.

L'eau vitale pour la santé : « L'eau vaut par ce qu'elle emporte et non par ce qu'elle apporte » (Dr Jeanne Rousseau)

Les effets de l'eau sur la qualité du sang sont mésestimés : sa résistivité par exemple quand elle est supérieure à 10 000 ohms (ce qui est rare aussi bien pour l'eau du robinet que pour l'eau en bouteille) participe à l'élimination des

toxines et à la purification du sang. L'excès de minéraux que l'organisme humain ne peut assimiler, l'encrasse et met à mal la fonction rénale.

L'eau cette boisson si vitale mérite donc davantage d'attention et de considération.

Sur cette question le Grenelle de l'environnement est bien confus et peu convaincant sans doute parce que d'énormes intérêts économiques sont en jeu.

Guy DEMAZET



Maternité de Rethel : un combat exemplaire



La politique de rigueur du gouvernement ne veut toujours pas dire son nom, pourtant elle ne date pas d'hier.

Non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, fermeture de services publics, restriction des budgets..., tout cela était déjà en place avant la crise. Cette tendance va s'accroître dans les mois qui viennent, le déficit des finances publiques devenant colossal.

On peut parler de politique de rigueur quand les considérations financières prennent le pas sur tout autre critère dans les choix de gouvernement. Pour satisfaire les marchés, la France devrait faire 90 milliards d'économies en 2 ans : pour être crédible auprès des agences de notation, des coupes sévères vont être faites dans tous les domaines, sans laisser de marges de négociation.

A cet égard, ce qui vient de se passer pour la maternité de Rethel est exemplaire. Les critères nationaux sont appliqués sans discussion, quels que soient les avis locaux et malgré les contre-propositions faites.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) vient d'indiquer que la maternité fermerait, puisqu'elle en a décidé ainsi.

Pourtant le combat de l'équipe en place a été lui aussi exemplaire. Il a concerné tout un service, qui a su mobiliser les femmes et la population du secteur.

Le collectif de défense de la maternité de Rethel a fait des propositions de développement et d'amélioration de ses prestations, il a interpellé les élus et responsables. Son attitude a toujours été autant constructive que combative. Le conseil d'administration de l'hôpital est même revenu sur sa décision, en accordant un moratoire pour étudier leur projet.

Quelles conclusions en tirer ?

D'abord que ce gouvernement sera de plus en plus amené à prendre des décisions

brutales. Etranglé par ses propres choix (le bouclier fiscal en particulier) il n'a d'autre issue que de pratiquer des coupes claires dans les services publics.

Ensuite que la lutte au cas par cas sera très difficile. Il est plus que jamais nécessaire de se regrouper, de coordonner les combats, pour se renforcer mutuellement. Une victoire à un endroit encourage tous les autres, et donne des idées sur la manière de faire reculer le gouvernement.

Celui-ci craint des mouvements coordonnés, et encore plus quand des échéances électorales approchent.

Jean Luc LAMBERT

Le département en crise financière : l'UMP fait l'autruche !

Le rapport qu'a réalisé Pierre Jamet, à la demande du gouvernement, sur la situation financière des départements, conclut que Les Ardennes sont un des 10 départements français qui connaît une grave crise financière. Malgré une forte pression fiscale et des dotations financières de l'Etat supérieures à la moyenne, le rapport relève la dégradation de la situation financière du département dont l'autofinancement a diminué d'un tiers en trois ans, dont la dette s'est accrue de 60% et la capacité de remboursement, encore satisfaisante en 2007 s'est fortement dégradée.

Benoît Huré et la majorité UMP qui gèrent le département depuis si longtemps minimisent la gravité de la situation car la reconnaître serait admettre leur mauvaise gestion et affirmer en même temps le désengagement financier de l'Etat face à la montée vertigineuse des dépenses sociales. Au lieu de cela, les courageux conseillers généraux, décident que le transport scolaire sera dorénavant à la charge des familles. Voilà bien une décision sage «avec vue sur l'avenir». Dans une situation de crise, ce sont les pauvres qui paient car ce sont les plus nombreux! Voilà sans doute le précepte qui inspire nos élus départementaux.

Michel COISTIA

Zone d'activité de Vouziers.

On en parle depuis des années, enfin les travaux démarrent pour la zone d'activité qui se situe entre le centre Leclerc et la route de Sainte-Marie.

C'est la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise qui a la compétence pour les zones industrielles et commerciales, et c'est donc elle qui pilote ces travaux.

Le Conseil Général des Ardennes doit être un partenaire financier de ce projet, espérons que ses difficultés financières actuelles ne remettront pas en cause sa participation.



La commune de Vouziers est également concernée, puisqu'elle a réalisé les réseaux (eaux pluviales et eaux usées) de la limite de la zone jusqu'au réseau existant. Vous avez remarqué le chantier dans la route de Sainte-Marie, il correspond à la mise en place de ces canalisations.

Les Vouzinois vont donc financer, par l'intermédiaire d'une augmentation du prix de l'eau, des travaux au bénéfice de la communauté de communes. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises cette situation, en demandant que la

communauté de commune participe par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

La loi prévoit et organise la solidarité entre deux collectivités qui sont dans ce cas. Le législateur a créé le cadre de « fonds de concours ». C'est une participation volontaire d'une collectivité au budget d'une autre, quand cette deuxième engage des dépenses au profit de la première. La communauté de communes n'a pas choisi cette possibilité.

Son président communique sur le fait qu'elle aidera la ville sur les travaux de voirie qui seront également nécessaires pour l'aménagement de la zone.

Deux remarques s'imposent:

-Cet engagement ne repose sur aucun écrit, et aucun montant n'est connu.

-L'augmentation du prix de l'eau va toucher de manière obligatoire tous les Vouzinois, alors que la participation éventuelle à des travaux de voirie viendrait en déduction de la part budgétée par la ville: ce sont les contribuables qui pourraient en bénéficier. Aussi injustes que soient les impôts indirects, ils sont liés à la richesse du contribuable, alors que le consommateur d'eau paye le mètre cube au même prix, quels que soient ses revenus et son patrimoine.

Jean Luc LAMBERT

On ferme en silence

Il est des suppressions de services publics qui font grand bruit, tant leur image est forte dans la population (poste, gare, hôpital,...) D'autres passent pratiquement inaperçus, et ce n'est pas parce qu'ils ne rendent pas service. Ainsi le Planning Familial de Vouziers a fermé ses portes sans que cela soulève de protestations. Pourtant, au sein de l'hôpital, il jouait un rôle important de conseil et d'orientation. Il était fréquenté en majorité par un public jeune et/ou défavorisé.

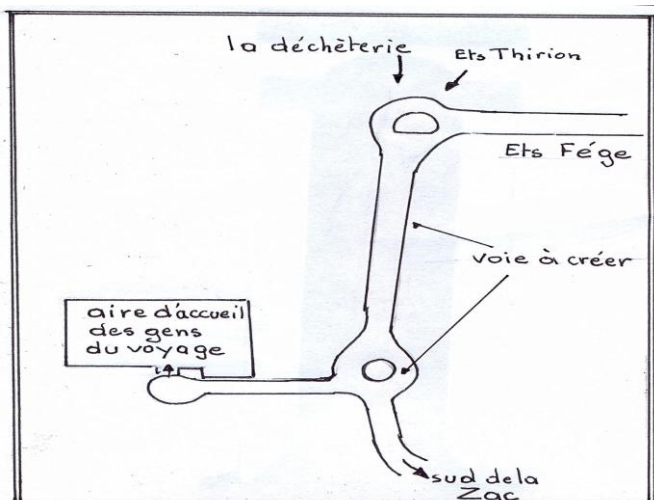
Il faut bien constater que ces personnes n'ont pas à leur disposition de solution alternative, et qu'une fois encore, ce sont les gens issus des milieux socio-économiques les plus modestes qui vont être les plus pénalisés par cette mesure.

Jean Luc LAMBERT

L'accueil des gens du voyage

La communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A) va aménager dans les prochains mois une aire d'accueil pour les gens du voyage, en bordure de la zone d'activités industrielle et commerciale à l'arrière du centre Leclerc. L'aire comportera 5 emplacements pouvant accueillir au total environ 15 caravanes.

Les gens du voyage qui y stationneront devront s'acquitter d'une redevance journalière. Par ailleurs ils devront payer l'eau et l'électricité selon leurs consommations. Quand l'aire sera ouverte, tout stationnement « sauvage » sur des terrains publics ou/et privés sera interdit.



La loi Besson de 1990, actualisée en 2000 qui organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire français a bien du mal à s'appliquer. Les lieux de stationnement aménagés sont encore très insuffisants. Il ne faut donc pas s'étonner que les gens du voyage, en grande majorité de nationalité française, se sentent toujours ignorés, voire rejetés. Le Préfet des Ardennes, pourtant garant du respect des lois, ignore les dispositions réglementaires relatives au travail de la commission départementale consultative des gens du voyage chargée de suivre la mise en place du schéma départemental d'aménagement des aires. La commission qui devrait se réunir au moins deux fois par an s'est réunie deux fois en 4 ans. (Juin 2006 et juin 2008) Comment alors s'étonner que la loi Besson soit si peu et si mal appliquée ?

Michel COISTIA

Parc Naturel Régional

Dans les Ardennes, un Parc Naturel Régional est en train de naître dans le nord du département.

Pour notre secteur, une association s'est créée il y a un an, dans le but de promouvoir un Parc Naturel Régional pour l'Argonne.

La région possède de nombreux atouts qui justifient cette démarche. Voici comment l'Argonne est présentée sur le site de l'Association (<http://www.argonne-pnr.eu/>):

« L'Argonne est résolument tournée vers la nature qui constitue une des richesses majeures de ce territoire. De nombreuses activités de loisirs enchantent les visiteurs de l'Argonne : les randonnées, les sports de nature, la chasse, la pêche se pratiquent dans un respect mutuel qu'il est important de préserver. La position de l'Argonne au carrefour climatique entre le domaine continental et atlantique accroît la richesse de la biodiversité et en particulier la halte de nombreux oiseaux migrateurs et donc leur observation. A ce titre, la richesse des habitats naturels a amené la classification au niveau européen de nombreuses zones NATURA 2000 en Argonne.

Au cœur des vallées de l'Argonne, l'harmonie du patrimoine bâti est liée à une architecture pittoresque caractérisée par l'utilisation de la gaize et des briques, mais également des pans de bois. »

La difficulté de cette démarche vient du fait que l'Argonne s'étend sur 3 départements et 2 régions. Pourtant, à l'occasion des élections régionales récentes, les présidents des régions Champagne-Ardenne et Lorraine ont évoqué le sujet lors d'une rencontre. Le projet a reçu également d'autres appuis, il nous semble utile d'encourager les membres de l'association à poursuivre leur initiative.

Nous y voyons un intérêt écologique (préserver les richesses naturelles de l'Argonne) mais aussi économique, et une démarche citoyenne (par l'association) et solidaire (entre les territoires).

Jean Luc LAMBERT

Des loups au Parc Argonne Découverte

La connaissance de l'Environnement est indispensable à une meilleure gestion de nos milieux de vie. Le journal La Hulotte et les associations d'éducation à l'environnement de notre territoire œuvrent dans ce sens depuis une trentaine d'années.



C'est d'ailleurs de cette richesse locale qu'est née l'idée de faire émerger un concept de Pôle Nature. L'idée très séduisante a débouché sur le site de **Nocturnia**, qui n'est pas le prolongement de ce qui existait déjà et qui n'a malheureusement pas réussi à être aussi attrayant que prévu sur le papier.

L'aventure économique étant préoccupante, le Conseil de la 2C2A a décidé d'élargir l'offre en exposant des loups. Cette orientation, sans aucun doute plus économique que pédagogique, même si elle parvient à attirer un nouveau public, n'est pas dans l'air du temps ni dans le prolongement des actions environnementales engagées.

L'observation d'animaux en captivité, à des fins économiques, ne va pas dans le sens d'une meilleure connaissance et d'une meilleure gestion de notre patrimoine naturel.

C'est **un retour en arrière** dans notre façon d'appréhender le monde du vivant.

Pierre BOUVART

Le BIO pour les écoliers

Il faut saluer ici le courage politique des élus de la ville de Vouziers qui ont choisi de faire bénéficier les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, d'une nourriture issue de l'agriculture biologique une fois par semaine.

Qui peut se plaindre de s'alimenter d'une façon plus saine ? Notre porte monnaie. C'est le seul inconvénient majeur qui pourrait justifier de ne pas manger mieux.

C'est bien un choix politique à long terme que de favoriser la consommation de produits bio, à condition qu'ils ne proviennent pas de l'autre bout de la planète.

Pour les particuliers, à défaut de pouvoir trouver assez de producteurs biologiques à proximité de chez soi, il est préférable de favoriser son approvisionnement dans les circuits courts qui ont l'avantage de faire vivre les agriculteurs, éleveurs et maraîchers locaux.

Consommer bio et favoriser les producteurs locaux, **c'est voir plus loin.**

Pierre BOUVART



Pour en savoir plus :

<http://www.biochampagneardenne.org>

Une sous-préfecture d'exception

Vouziers est bien entendu une des trois sous-préfectures du département, mais notre ville se singularise sur plusieurs plans.

Avec moins de 5000 habitants, elle est une des plus petites villes chef-lieu d'arrondissement en France, sa taille la place loin derrière Sedan et même Reims.

Son environnement est surtout rural, on ne compte aucune autre ville importante dans son aire d'influence. L'arrondissement souffre donc plus que d'autres de la migration vers les villes, une constante depuis deux siècles. On peut rappeler qu'au moment de la Révolution, quand le découpage des départements a été réalisé, les quatre arrondissements des Ardennes comptaient une population à peu près équivalente.

A cette faiblesse démographique s'ajoute une disparition inquiétante d'équipements et de services.

Pour les communications, plus de gare de chemin de fer, la branche du canal de Vouziers est inutilisable faute d'entretien, les routes vers Charleville ou Reims n'ont pas vu de travaux importants depuis des décennies.

L'offre de services publics est un rôle primordial d'une sous-préfecture. Faut-il rappeler la disparition de la maternité il y a presque 20 ans, celle des services de réanimation et de chirurgie de l'hôpital, la fin du lycée d'enseignement professionnel, la fermeture du tribunal,...

Le Conseil général n'a pas voulu être en reste, il a abandonné son antenne en ville depuis plusieurs années.

Pour les commerces et services relevant du privé, le centre ville souffre fortement de la fermeture du libre-service de la place Carnot, la maison de la presse a mis la clef sous la porte, même l'armurerie replie les armes. Le quotidien régional vient de fermer son agence à Vouziers, qui se retrouve une fois encore la seule sous-préfecture à ne pas en compter une.

Alors, on entend souvent qu'il faut positiver, aller de l'avant, continuer à construire.

Beaucoup de Vouzinois sont prêts à le faire, car ils aiment leur ville et leur région. Mais

peut-on vraiment progresser au rythme des autres, quand on doit composer avec tant de handicaps ?

Personne n'est en mesure de faire revenir rapidement des habitants dans le secteur, mais si on souhaite redonner du dynamisme à Vouziers et à son arrondissement, il faudrait au moins arrêter d'y créer des difficultés supplémentaires.

Jean Luc LAMBERT

Le Blog de L'An Vert

Le Blog de L'An Vert, de l'info au quotidien.

Vous connaissez peut-être le blog de L'An Vert, qui est le relais sur Internet de la publication papier que vous lisez. Plus de 300 lecteurs se connectent tous les jours sur le blog, qui est donc le plus lu parmi les blogs vouzinois.

Il permet d'annoncer rapidement un événement local ou national, chacun pouvant y ajouter un commentaire ou un avis particulier. Il a donc l'avantage d'être réactif et participatif. Le blog est illustré de nombreuses photos, et comporte des liens multiples avec des sites intéressants.

Vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante :

<http://lanvert.hautetfort.com/>

Si vous perdez l'adresse, vous la retrouverez sur « Google » en tapant « lanvert » ou « anvert », notre blog est classé en tête de ces mots clés.

Il vous est possible de vous abonner (gratuitement) par un petit outil informatique qui se situe sur le blog : par le flux RSS, vous serez informé de chaque nouvelle parution, à l'aide d'un icône placé sur votre page d'accueil.

Journal du Comité vouzinois groupe "Ecologie et Solidarité" et des Alternatifs

Membre Fondateur : Raymond GOURY

Directeur de la publication : Jean-Luc LAMBERT

Comité de rédaction :

Michel COISTIA, Jean-Louis DURTETTE,

Jean-Luc LAMBERT, Maylis MAGNOU,

Laurence RENAUDIN-BEAUDIOT

Mise en page : Pierre BOUVART

Imprimé à 2500 exemplaires sur papier recyclé par l'imprimerie FELIX